



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ROUEN SAINT SEVER 96 RUE SAINT SEVER 76100 ROUEN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame FLAVIE LEBLOND, représentant de la société SASU 2AFM EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 17 RUE PAVEE 76480 DUCLAIR, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

MADAME FLAVIE LEBLOND

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 juin 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"Lu et approuvé"

AXELLE GUILLEMETTE
CHARGÉE DE CLIENTÈLE

Crédit Mutuel
Axelle GUILLEMETTE
96 Rue Saint Sever
76100 Rouen

J51141